



CORRIDART

1976 ~

PIERRE AYOT

MARC CRAMER

LAURENT GASCON

MICHAEL HASLAM

BOB~KEVIN McKENNA

GUY MONTPETIT

JEAN NOEL

KINA REUSCH

JEAN~PIERRE SEGUIN

FRANCOISE SULLIVAN

JEAN-CLAUDE THIBODEAU

BILL VAZAN

ANNE TRUEBLOOD BRODZKY

FRANCOIS-MARC GAGNON

CLAUDE GOSSELIN

LAURENT LAMY

ANDRE MENARD

RENE PAYANT

LEO ROSSHANDLER

FERNANDE SAINT-MARTIN

POUR LA LIBERTE D'EXPRESSION

RES
CA
176
p. 2

CORRIDARI

1976 ~

PIERRE AYOT

MARC CRAMER

LAURENT GASCON

MICHAEL HASLAM

BOB~KEVIN McKENNA

GUY MONTPETIT

JEAN NOEL

KINA REUSCH

JEAN~PIERRE SEGUIN

FRANCOISE SULLIVAN

JEAN-CLAUDE THIBODEAU

BILL VAZAN

ANNE TRUEBLOOD BROU

FRANCOIS-MARC GAGNO

CLAUDE GOSSELIN

LAURENT LAMY

ANDRE MENARD

RENE PAYANT

LEO ROSSHANDLER

FERNANDE SAINT~MART

CORRIDART

1976 ~

PIERRE AYOT

MARC CRAMER

LAURENT GASCON

MICHAEL HASLAM

BOB~KEVIN McKENNA

GUY MONTPETIT

JEAN NOEL

KINA REUSCH

JEAN~PIERRE SEGUIN

FRANCOISE SULLIVAN

JEAN-CLAUDE THIBODEAU

BILL VAZAN

ANNE TRUEBLOOD BRODZKY

FRANCOIS-MARC GAGNON

CLAUDE GOSSELIN

LAURENT LAMY

ANDRE MENARD

RENE PAYANT

LEO ROSSHANDLER

FERNANDE SAINT-MARTIN

POUR LA LIBERTE D'EXPRESSION

PRÉFACE

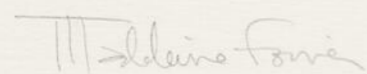
Après avoir pris connaissance du jugement donnant raison à la Ville de Montréal au détriment des artistes de «l'affaire Corridart», il devint impérieux d'en appeler de cette décision qui, de toute évidence, menace le droit à la liberté d'expression.

Un juge qui se permet de faire complète abstraction des témoignages d'experts et qui retient plutôt l'opinion de Monsieur Tout-le-Monde pour conclure que Corridart n'était que «pollution visuelle» (sic) et que la beauté – selon ses critères de magistrat – était absente de l'exposition, fait preuve non seulement d'un manque flagrant d'objectivité mais démontre clairement son incompétence à juger une telle cause.

Afin d'obtenir les fonds indispensables à la poursuite des démarches judiciaires, il fut convenu de produire et de diffuser une édition à tirage limité de douze sérigraphies conçues par les artistes poursuivants et de huit textes rédigés par les experts qui ont témoigné en leur faveur lors du procès.

«Corridart 1976- », réalisé par des créateurs pour permettre la défense d'une cause concernant tous les créateurs, s'élève contre le totalitarisme et l'ingérence.

«Corridart 1976- », affirme une volonté de conserver à l'art sa fonction de libre expression et réaffirme la position des artistes impliqués et le témoignage ignoré des experts.



Madeleine Forcier
Initiatrice du projet d'édition

PREFACE

Upon learning about the judgment supporting the City of Montreal to the detriment of the artists of the "Corridart Affair", it became imperative to appeal the decision which, from all evidence, menaces the freedom of expression.

A judge who permits himself to ignore the testimonies of experts and who follows instead the opinion of "the man on the street" to conclude that Corridart was nothing but "visual pollution" and that beauty – according to the criteria of this magistrate – was absent from the exhibition displays not only a flagrant lack of objectivity, but clearly demonstrates his inability to judge such a case.

In order to raise the funds indispensable to the pursuit of legal actions, it was decided to produce and distribute a limited edition portfolio containing twelve serigraphs by the prosecuting artists, and eight texts by the experts who testified in the defense of Corridart.

"Corridart 1976- ", produced by artists for the defense of a cause which concerns all artists, rises against totalitarianism and interference.

"Corridart 1976- ", affirms the will to maintain within art its function of free expression and reaffirms the position of the artists involved and the testimony of the experts.

Madeleine Forcier
Project initiator

LA BEAUTÉ, VOTRE HONNEUR, C'EST PASSÉ DE MODE

C'est durant l'hiver 1906-1907, quand Picasso peignit **Les Demoiselles d'Avignon** et décida de donner à deux ou trois figures de son tableau des visages de masques africains, que la Beauté cessa d'être une préoccupation majeure de l'art contemporain. Jusqu'alors les masques conservés au Trocadero n'avaient été que des «curiosités» rapportés par les voyageurs comme des preuves irréfutables de la supériorité de l'Occident. Après **Les Demoiselles**, ces belles certitudes furent ébranlées et plus l'homme d'Occident s'ouvrit aux authentiques créations des autres cultures, jugées trop hâtivement «primitives» ou «marginales», plus le concept de Beauté qu'il avait hérité des Grecs lui parut étriqué et suspect. Étriqué, parce qu'il laissait de côté une part trop importante de l'expérience humaine, justement révélée par l'art des autres cultures. Suspect, parce que l'harmonie, le modelé, les transitions sans heurts, les rondeurs, les proportions... qui, à toute fin pratique, intégraient la conception grecque de la Beauté révélaient une sorte de voyeurisme fondamental qui réduisait la femme à son corps et son corps, à un objet.

Les Demoiselles d'Avignon, anguleuses, peintes en aplat donc sans modelé, sans expression n'attaquaient pas la femme, mais l'image confortable qu'on s'en était fait, pour la remplacer par une présence. Le paradoxe du tableau de Picasso consiste dans le fait qu'il ait choisi de représenter des prostituées pour ce faire. Mais ses prostituées aux yeux morts ont plus de présence, plus d'humanité que toutes les Aphrodites de marbre qui ornent les dessus de cheminée des salons bourgeois. Elles écartent le rideau, ou plutôt elles sortent de la gange des préjugés qui les ont opprimées depuis vingt-cinq siècles. Les voilà enfin libres... même dans leurs chaînes!

Bien sûr, c'est un tableau révolutionnaire. Il témoigne d'une des grandes conquêtes de la liberté dans le monde moderne. Bien sûr, il dérange, mais mieux vaut le dérangement que l'oppression, mieux vaut un peu de désordre que beaucoup d'exploitation de l'homme (entendez la femme) par l'homme. Picasso a ouvert la voie. Depuis, les conquêtes de la liberté dans l'art contemporain sont allées en augmentant. Aucun artiste moderne, digne de ce nom, n'a oublié la leçon de Picasso. L'exploitation de la Beauté comme l'entendaient les Grecs a disparu complètement du domaine de l'art. On ne la retrouve guère que dans la pornographie.

Quand la Justice croit devoir mettre un frein à la liberté de l'artiste, elle ne sert ni la justice, ni la liberté. Les soi-disant offenses de l'art moderne au bon goût et aux bonnes moeurs servent souvent plus efficacement la justice et la liberté que la Justice qui protège des privilèges et maintient des statu quo. On a de l'embarras à rappeler ces choses, mais les récents démêlés des artistes de **Corridart** avec la Justice de Montréal nous rappellent que, depuis **Refus Global** en 1948, elles n'ont pas été souvent entendues dans notre petite société.

F.-M. Gagnon
François-M. Gagnon
Université de Montréal

BEAUTY, YOUR HONOR, IS OUT OF FASHION

It is in the winter of 1906-1907, when Picasso painted **Les Demoiselles d'Avignon** and decided to give African masks like faces to two or three of his personages, that Beauty stopped to be a main concern to Contemporary Art. Until then, the masks of the Trocadero were mere "curios", brought back from distant lands by the travellers as solid proofs of the White Man's superiority. After **Les Demoiselles**, these fair certainties were shaken off base and as long as the White Man acknowledged as genuine the creations of other cultures, too rashly declared by him "primitive" or "marginal", his very concept of Beauty inherited from the Greeks looked narrow and suspicious. Narrow, because it ignored much an immense part of human experience, precisely the part revealed in the art of the other cultures. Suspicious, because harmony, modulation, smooth passages, rounded shape forms, proportions... all of which were implied in the Hellenic concept of Beauty, hidden a kind of basic voyeurism, reducing women to their bodies, and their bodies to mere things.

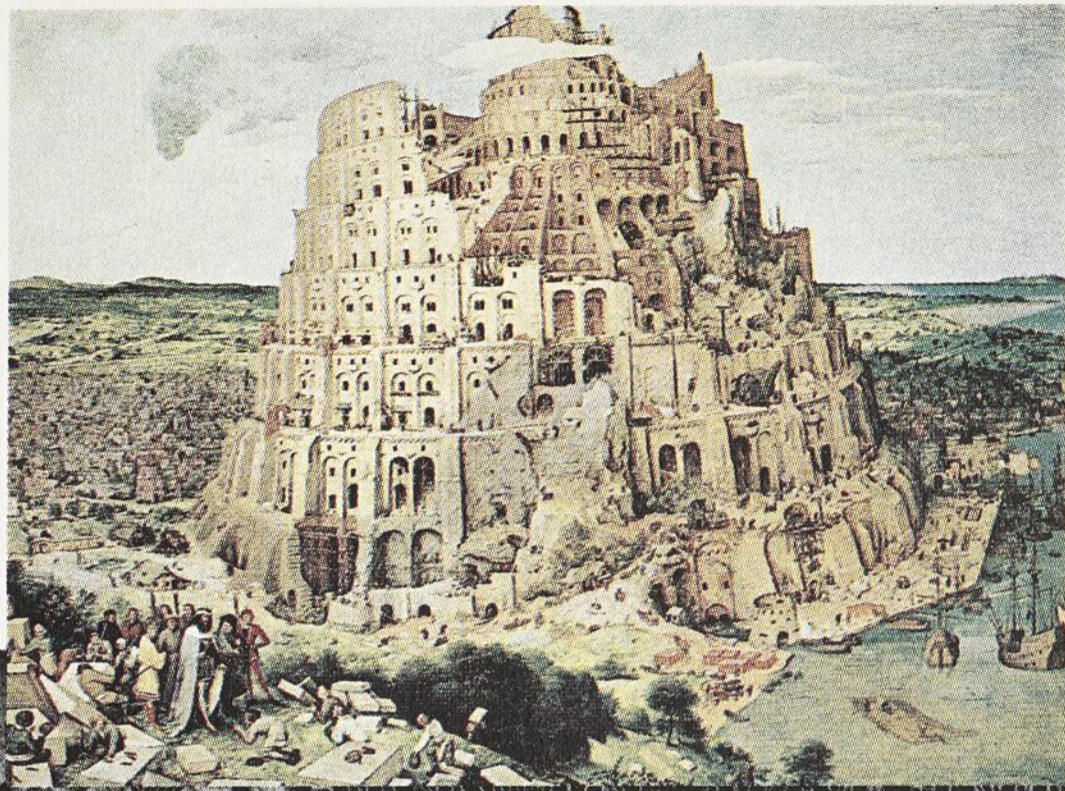
Angular, painted flat, and hence, without modulation, expressionless also, **Les Demoiselles d'Avignon** were not an insult to women but an attempt at debunking the too easy image one had of them and at replacing it by a presence. The paradox of Picasso's picture is that it shows prostitutes.

But his dead eyed prostitutes have more presence, more humanity than any marble **Aphrodite** adorning the mantel piece of the living-room of the bourgeois. The women of Picasso push back the curtain, or rather extricate themselves from the thousands threads of prejudices which has constrained them for twenty five centuries. Free at last... despite their chains!

Sure enough, this is a revolutionary picture. It bears witness to one of the great conquest of Freedom in our modern world. Sure enough, it is a disturbing picture, but we should rather be disturbed than oppressed, we should rather suffer some disorder than the exploitation of man (I mean, woman) by man. Picasso broke the ice. Since, the conquests of Freedom never ceased in Contemporary Art. No modern artist, worthy of the name, has forgotten the Picasso's lesson. Exploitation of Beauty, as the Greeks understood it has totally disappeared from the domain of art, to take refuge perhaps, only in pornography.

When Justice endeavours to constrain Freedom of expression, it serves nor Justice nor Freedom. The so-called attempts at good taste and at good manners charged at Modern Art promote often more efficiently the cause of Justice and Freedom than a Justice saving privileges and maintaining the **statu quo**. One feels some embarrassment having to recall those things, but the recent troubles of the artists of **Corridart** with the justice of Montreal make us aware, that, since **Refus Global** in 1948, they were not uttered often in our small world.

François-M. Gagnon
Université de Montréal



M/85

Ode to the structure of their achievements

Bob & Kevin McEmond 1982

RÉPÉTER, NE RIEN FAIRE OU PÉCHER

Coupure. Blessure. Sanction. Censure. Sang.

Yves Navarre, Biographie,
Flammarion, 1981, p. 18.

Lorsqu'un juge, auquel de notre point de vue nous n'accorderions pas des lauriers, oblige des artistes à accepter le sort meurtrier qui a été fait à leurs oeuvres sous le coup de l'autorité municipale, que fait-il ? D'abord, et cela ne peut qu'étonner, il juge sur des questions qui relèvent de l'esthétique. Ensuite, et cela est de plus grandes et graves conséquences, il sanctionne, il légitime l'opinion d'un maire offensé. Que se passe-t-il dans cet «acte de justice» ? Un déplacement, un glissement pernicieux de l'ordre de l'opinion à l'ordre de la prescription. Autrement dit, la conversion d'une situation en référence absolue – comme la mise sur pied d'une religion indéfectible – car il y a effectivement dans la reconduction légale de l'opinion de l'agent du pouvoir l'inscription d'une obligation. Un maire n'aime pas, un juge approuve, une loi s'édicte par conséquent qui dicte aux artistes l'attitude à adopter pour faire des oeuvres qui soient «bonnes», c'est-à-dire recevables du point de vue de l'image que se crée et que veut maintenir l'agent du pouvoir.

Toute oeuvre non conforme à l'idéologie de cette loi qui surveille les contenus et les formes de l'expression artistique, de ses diverses expérimentations, tombera éventuellement sous le coup de la «justice». Justice dont on oubliera qu'elle origine précisément d'une opinion. Ce qui s'oublie cependant à la fois, dans le même mouvement, et qui cause le malheur, c'est que l'opinion elle-même, d'ailleurs toujours juste en elle-même car elle ne concerne et n'engage que celui qui l'émet, est subtilement devenue une loi, fait force de loi, c'est-à-dire fait pression sur la création artistique, l'oriente, la programme, donc l'opprime, la tue. D'immanente, la justice devient ainsi référentielle et le jugement assure la survie d'un modèle. Du côté d'une telle justice, le modèle est cependant construit, fictif comme tout récit fondateur, et consolidé par la mauvaise foi d'énoncés assertoriques, descriptifs, objectifs, d'énoncés qui composent le jugement sans recours, sans faille, qui ne se laissent ébranler d'aucun doute. Du côté de l'art, d'autres genres d'énoncés cherchent à se produire qui viennent s'ajouter, plus hésitants, équivoques, interrogeant les certitudes et l'histoire – celle des modèles justement – mais ils seront dédaignés pour leur hésitation même, pour la révélation qu'ils sont des mécanismes de production de modèles absolus, oppressifs.

Parce qu'ils ne répètent pas fidèlement le modèle obligé, qui s'infiltré du reste partout sous mille formes dirigistes dans le tissu social, les artistes sont condamnés à se taire. Autrement dit, ou bien les énoncés artistiques s'intègrent doucement à la totalité sociale sans la troubler, c'est-à-dire représentent aux lieux convenus par cette totalité ses idéaux programmés – qui prévoient aussi les espaces disposés à la transgression autorisée –, ou bien c'est le silence, l'absence d'énoncés nouveaux, imaginés, inquiétants parce que **inactuels**, c'est-à-dire inintégrables dans l'ensemble des systèmes qui régissent actuellement les codes de production, de distribution et de réception des énoncés artistiques. La production mimétique et le silence reviennent ici au même. L'autre attitude sera de proposer qu'il faut nécessairement pécher.

Pécher, c'est-à-dire produire des énoncés artistiques qui révèlent de la loi ses fondements réels et l'illusion de sa vérité.

Mais quand la loi réagit plus fortement, affirme son autorité et l'intégrité intouchable de sa totalité – à sauvegarder coûte que coûte – elle se fait très explicitement terroriste et installe contre l'art la violence.

René Payant

René Payant
Université de Montréal

REPEAT, DO NOTHING or TRANSGRESS

Coupure. Blessure. Sanction. Censure. Sang.

Yves Navarre, Biographie,
Flammarion, 1981, p. 18.

When a judge, who in our opinion hardly deserves much praise in the first place, forces artists to accept the disastrous fate which was imposed on their works by the city fathers, what in fact is he doing? First, and this is perhaps somewhat less surprising, he is judging questions which are aesthetic in nature. But what is of greater significance and more invidious in its consequences is that he is issuing a sanction. He is legitimizing the opinion of an offended mayor. What does this «act of justice» accomplish? It insidiously displaces the emphasis from an expression of opinion to the issuing of a prohibition. In other words, it converts a single situation into an absolute – like the establishment of an indestructible religion – because the opinion of this agent of political power contains the legal impact of an obligation. The mayor is not pleased, the judge approves, and thus is born a precedent which dictates to artists what attitude they must adopt. They must create works which are «good», i.e. acceptable from the point of view of the image which power has created of itself and wishes to perpetuate.

Any work not complying with the ideology of such precedents, which censor the content and forms of artistic expression as well as the various forms of artistic experimentation, will eventually succumb to «justice», forgetting that this justice is rooted in nothing more or less than an opinion. What is likewise frequently forgotten, moreover, and what is the source of the problem, is the fact that an opinion, which incidentally is always sufficient unto itself because it concerns and commits no one except the person who expresses it, has imperceptibly become law. By acquiring the force of law, it exerts pressure on artistic creation, orients it, programs it, and thus oppresses and kills it. Justice has moved from the immanent to the referential, and the judgment assures the survival of a single model. As regards justice, however, like any basic myth, the model is a construct which is consolidated by the bad faith contained in polemical, descriptive or even objective statements. These statements from a seamless opinion which allows no appeal and which no mere doubt may unsettle. As regards art, other types of statements attempt to surface. These statements, which are more hesitant, more equivocal, which question certainties and the past of everything, even the absolute models, will be disdained for their very hesitancy, for the revelation that they are mechanisms for producing absolute and oppressive models.

If artists do not blindly repeat the imposed model, a model which has penetrated throughout the social fabric, in thousands of dictatorial forms, they are condemned to silence. In other words, artistic statements must either be readily integrated into the social unit without causing the slightest disturbance – i.e. represent programmed ideas where society approves, thus providing the facilities for legitimated transgression, – or silent, with no new, imaginative, statements which are disturbing because they are not relevant, i.e. incapable of being integrated in the set of systems which currently govern the codes of production, distribution and appreciation of artistic statements. Thoughtless repetition and silence here amount to the same thing. The other attitude simply proposes that it is necessary to transgress.

Transgress means to make artistic statements which reveal the real foundations of the law and the illusion of its truth.

But when the law reacts more forcefully and affirms its authority and its invulnerable integrity, for the purpose of protecting itself at any price, it is acting specifically as a terrorist, opposing art with violence.

René Payant
Université de Montréal



17/85

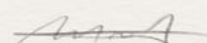
Labyrinth

Sullivan '81

ART ET POLITIQUE

L'activité artistique dans une société dite «démocratique» s'exerce normalement dans un contexte politique qui sait habilement récupérer la production pour se glorifier.

Il est assez étonnant de constater que la Loi s'allie au Pouvoir pour mieux étouffer ce qui les gêne. Signe des temps ? Que restera-t-il à l'Homme lorsqu'il aura tué toutes ses valeurs, surtout s'il n'a plus la liberté de la démontrer ?

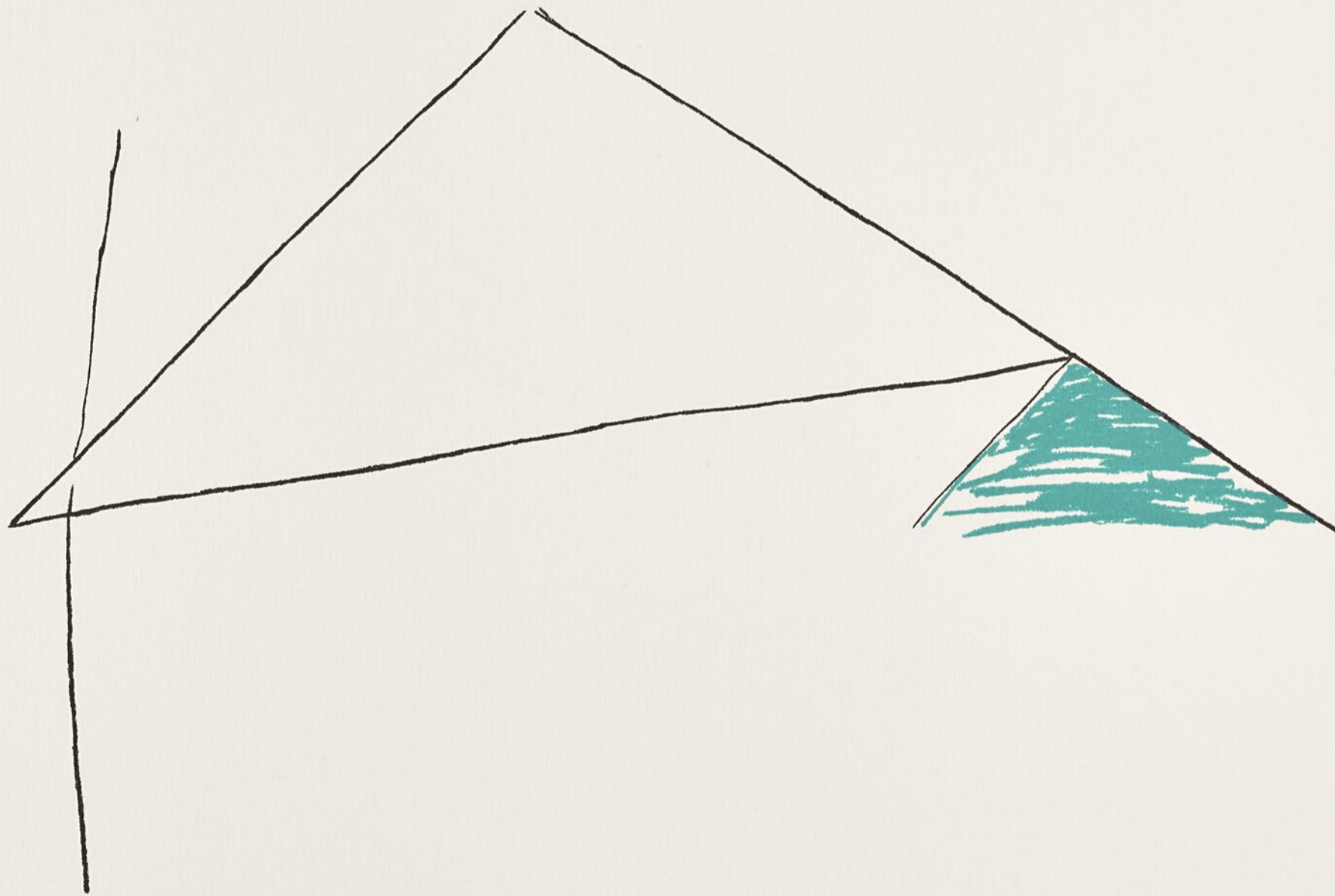

André Ménard
1981

ART AND POLITICS

So called modern democratic societies have a special knack of using the practice of art as a means of insuring their own self-aggrandizement.

The crudeness of political realities become all the more clear when one observes how readily the judiciary may align itself with the forces of order to impose its particular form of "established" authority and enlightenment. What then does art become, a mirror held up to good government ? And freedom of expression, an administrable quantity ?

André Ménard
1981



14/85

Jean Mœl S.

PLEXIGLAS

FEUILLE ACRYLIQUE
FABRIQUEE AU CANADA



RECYCLED CONTENT
RECYCLED LAYER



PLAS
LIQUE
U CANADA

PLEXIGLAS

ACRYLIC SHEET
MADE IN CANADA



Amel

L'APPEL DES ARTISTES DE CORRIDART

Corridart : un an de travail, des centaines de personnes impliquées dans le projet, une subvention de la Province de \$385,000.00, la rue Sherbrooke elle-même, de Pie IX à Atwater, sur 7 kilomètres, devenue une immense exposition, des dizaines d'oeuvres intégrées à des sites précis,

Corridart, mis en place au début de juillet, mis à sac, rasé : raffe exécutée en pleine nuit.

Nuit mémorable du 13 au 14 juillet 1976,

Nuit peu glorieuse, qui incarne la force et le triomphe de la réaction.

Corridart : au petit matin, il n'en restait presque rien, que la stupeur,

que le dégoût devant l'abus de pouvoir, devant la destruction d'une manifestation faite de joie, de colère, d'humour, de sérieux, d'ironie, d'informations visuelles et écrites, d'oeuvres créées spécialement par une jeune génération d'artistes du Québec.

Pour démanteler l'exposition, on a invoqué le scandale. De scandale, il n'y en avait pas dans **Corridart**.

Le scandale, il est dans la destruction d'une exposition payée par les contribuables, sans aucun respect pour le travail des artistes et des organisateurs qui ont monté **Corridart**.

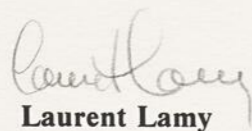
Le scandale, il est dans le jugement de la Cour qui s'est fondée sur ses propres critères esthétiques pour prononcer un jugement en droit et débouter les artistes de leurs réclamations.

Les artistes inscrivent leur cause en appel.

Je suis avec eux pour la défense de cette exposition qui, de toutes les manifestations du Programme Arts et Culture me tenait particulièrement à coeur : elle mettait l'art dans la rue, pour ceux qui ne vont jamais au musée.

Je suis avec eux contre le mépris et le cynisme d'une autorité fasciste qu'un Duplessis n'aurait pas désavoués.

Corps et âme j'appuie leur cause qui est un appel à la Liberté d'expression, à la Liberté de l'art, à la Liberté tout court.



Laurent Lamy
Ex-Directeur du Secteur des Arts visuels
Programme Arts et Culture du COJO.

THE APPEAL OF THE CORRIDART ARTISTS

Corridart : one year's work, hundreds of people involved in the project, a subsidy of \$385,000.00 from the Province, Sherbrooke Street itself, from Pie IX to Atwater, become an immense exhibition, 7 kilometers long, dozens of works integrated to specific sites,

Corridart, installed at the beginning of July, sacked, razed : raid executed in the middle of the night.

Memorable night of the 13th to the 14th of July, 1976, Inglorious night incarnating the triumph of reactionary forces.

Corridart : by early morning, there was almost nothing left but stupor, but distaste in the face of the abuse of power, in face of the destruction of a manifestation of joy, of anger, of humour, of sobriety, of irony, of information, visual and written, of works specifically made by a young generation of Québec artists.

Scandal was invoked to dismantle the exhibition.

There was no scandal in **Corridart**.

The scandal is in the destruction of an exhibition funded by taxpayers, without any respect for the work of the artists and organizers of **Corridart**.

The scandal is in the decree of the Court which relied on its own aesthetic criterion to pronounce a legal judgement and to dismiss the artists' claims.

The artists appeal the decision.

I support the defense of this exhibition which, of all the manifestations of the "Programme Arts et Culture", was particularly meaningful to me : it was bringing art to the street, for those who never go to the museum.

I am on the artists' side against the contempt and the cynicism of a fascist authority which even Duplessis would not have disavowed.

Heart and soul, I support their cause which is a call to Freedom of expression, to Freedom of art, to Freedom.

Laurent Lamy
former Director of the "Secteur des Arts visuels
Programme Arts et Culture du COJO"



14/85

Hommage à Jesse Owens

Mike Hart '82

L'ART, L'AUTRE EN SOI ...

L'art n'est qu'une notion-limite
où il n'est toujours question que du sens,
notre tâche continue,
faire advenir le sens,
tendre ce filet précaire sur le flux perpétuel
y lier nos pulsions, nos désirs, nos passions,
à l'hétérogène, au discontinu, à l'antagoniste,
créer l'unité d'un projet, d'un trajet, d'un être
toujours/déjà ligoté par la mise-en-forme du sens
Grille provisoire à déconstruire avec notre sang
pour la re-tisser, la re-modeler, la re-tendre
digue ouverte au réel,
à l'écoute du discours de l'Autre en soi
d'où émerge un sens qui ne peut être le nôtre,
affirmer que l'Autre n'est pas le Même que soi
briser le miroir narcissique
par fidélité à la réalité vivante

Surtout s'opposer à qui veut imposer le sens
par contrainte physique et policière
dire non au nom-du-père
inconscient de sa totale contingence,
misérable fils qui joue au masque du père,
dire non au nom-du-maire
à l'insigne, symbole figé devenu l'in-signe
dénoncer le politique qui substitue au sens
l'équilibre du pouvoir des uns sur les autres,
pour qui la perpétuation du sens antérieur
est l'instrument sine qua non du pouvoir,
dénoncer la possession tranquille du sens
l'effronterie des faux-monnayeurs
qui refilent les vieux sens usés, taris, malades
les orthodoxies qui n'ont d'appui que dans le Pouvoir
et non dans le questionnement
du plus intime, du plus réel :
la contingence des langages.

Aussi longtemps que l'art se voudra
cette remise en question, cette remise en formes
l'art reste
cette rare voie vers le réel.

Fernande Saint-Martin

Fernande Saint-Martin

ART, THE OTHER IN SELF ...

Art is but an ultimate notion
where there is none but the question of meaning,
our task continues,
to bring forth meaning,
to string this precarious net over the perpetual flux
to tie to it our pulse, our desire, our passion
to the heterogeneous, to the impermanence,
to the antagonist,
to create the unity of a project, of a course, of a being
always/already bound by the concretization of meaning
Provisory grid to deconstruct with our blood
to be re-woven, remodled, restrung
floodgate open to reality,
sensitive to the discourse of the Other in oneself
to affirm that the Other is not the Same as self
to break the narcissistic mirror
by fidelity to living reality.

Above all to oppose one who wishes to impose meaning
by physical and police constraint
to say no to the name of the father
unconscious of its total contingency,
destitute son who plays at the masque of the father,
to say no to the name of the mayor
to the badge, frozen sign become un-sign
to denounce the politician who substitutes for meaning
the balance of power of some over others,
for whom the perpetuation of the prior meaning
is the sine qua non instrument of power
to denounce the Quiet possession of meaning,
the impertinence of the counterfeiters
who circulate the old meanings, tired, tarnished, sick
the orthodoxies which find support only in Power
and not in the questioning
of the most intimate, of the most real :
the contingency of languages.

As long as art claims
this re-questioning, this re-concretizing
art remains
that rare path towards the real

Fernande Saint-Martin



18/5

Epithole and Periscops

Lygia Puk 51

TÉMOIGNAGE

*Extrait, transcrit intégralement,
du témoignage de Léo Rosshandler
devant l'Honorable Juge Ignace J. Deslauriers, J.C.S.
Le 8 octobre 1980*

Question : Est-ce que vous pouvez expliquer à la Cour quel processus quand on démonte une exhibition ?

Réponse : Une exposition, eh ! bien on la démonte avec très grand soin. La première (1ère) tâche d'un directeur, d'un conservateur de musée, c'est d'assurer la survie intégrale des oeuvres qui lui ont été confiées et qui font partie de l'exposition. Alors on décroche avec beaucoup de soin, il y a des procédures pour éviter que ça endommage les oeuvres.

Question : Prenons le cas de Corridart, d'après vous, quelle serait la procédure à suivre pour le démontage ou le démantèlement d'un tel exhibit ?

Réponse : Vous demandez quel procédé moi j'aurais choisi à ce moment-là ?

Question : C'est ça ?

Réponse : J'aurais insisté que les artistes viennent, qu'ils constatent avec moi l'état dans lequel l'oeuvre se trouvait et compte tenu des circonstances, de voir si l'état était satisfaisant, et ensuite en présence d'artistes et seulement en présence de l'artiste, j'aurais démonté les oeuvres en suivant les conseils de l'artiste pour que l'oeuvre conserve son intégrité.

...

Question : Mais au-delà de se poser des questions, est-ce qu'il (quelqu'un qui marche sur le trottoir) va trouver des réponses ?

Réponse : Ça dépend un peu de son degré de culture, de son degré d'intérêt pour les arts. Corridart était une exposition de sensibilisation, c'est-à-dire on savait, on sait très bien, enfin nous le savons tous que l'art contemporain n'est pas à la portée ou n'est pas dans le domaine d'intérêt de tout le monde, et donc c'est une des raisons pour lesquelles madame St-Martin et d'autres se sont lancés dans cette aventure pour que l'art contemporain, enfin, arrive là où l'homme du commun se promène.

Question : Pour vous-là, l'art contemporain c'est pas facile pour le public à percevoir, à comprendre, c'est vrai ça ?

Réponse : C'est pas toujours facile. Mais rien n'est facile dans cette vie.

...

Question : Ah ! c'est ça, ils (les artistes) se plaignent d'incompréhension, somme toute ?

Réponse : Pas incompréhension.

Question : De quoi d'abord, d'incapacité de communiquer avec le public avec leurs oeuvres, quoi ?

Réponse : Ils se lamentent... ils se lamentent du fait que la culture du Coca-Cola et la culture générale qui existe aujourd'hui empêche les gens d'avoir des yeux ouverts ; ils sont conditionnés au point de ne pas pouvoir saisir des oeuvres qui sont faites avec la meilleure des intentions, c'est ça l'affaire.

Question : Je comprends les bonnes intentions ?

Réponse : ... C'est pour ça qu'on ne peut pas généraliser à tous les points et croire que parce que les gens ne comprennent pas du premier coup cette oeuvre d'art, que cette oeuvre d'art n'a pas de mérite.

Au contraire, c'est un élément du mérite peut-être, c'est qu'il force à la réflexion...

Léo Rosshandler,
témoin

TESTIMONY

*Some questions and answers from the testimony
of Léo Rosshandler rendered before
the Honourable Judge Ignace J. Deslauriers, J.C.S.
October 8, 1980*

Question : Could you explain to the court how an exhibition is taken down ?

Answer : An exhibition, well, it has to be taken down with great care. The first task of a director, a museum curator, is to make sure that the works which have been entrusted to him for the exhibition remain intact. One removes them with great care, one applies procedures destined to avoid damage to the works.

Question : Let's take the case of Corridart. How would you suggest one should deal with the taking down or the winding up of such an exhibition ?

Answer : You are asking me what procedures I would have chosen at that time ?

Question : That's it ?

Answer : I would have insisted that the artists be present, that they observe with me the condition in which the works were then and, taking all circumstances into account, note whether they were in satisfactory condition. Then, with the artist present and only with the artist present, would I have taken the works down following the artist's advice as to how to maintain the integrity of the work.

...

Question : But beyond putting questions to oneself, could he (a passer-by on the sidewalk) find answers ?

Answer : It depends somewhat on his cultural level. Corridart was an exhibition intending to sensitize, that is to say that we know, we know indeed very well, we all know that contemporary art is not within the range or does not belong to the sphere of interests of just about everyone. And this is one of the reasons why Mrs. St-Martin and others launched this venture in order that contemporary art may reach the spot where Everyman takes a walk.

Question : As for you, the public does not find it easy to perceive it, to understand it ; is this true ?

Answer : It is not always easy. Yet nothing is easy in this life.

...

Question : Ah ! That's it. The artists complain that they are victims of incomprehension, after all ?

Answer : Not incomprehension.

Question : What is it then, a lack of capability to communicate with the public through their works, is that it ?

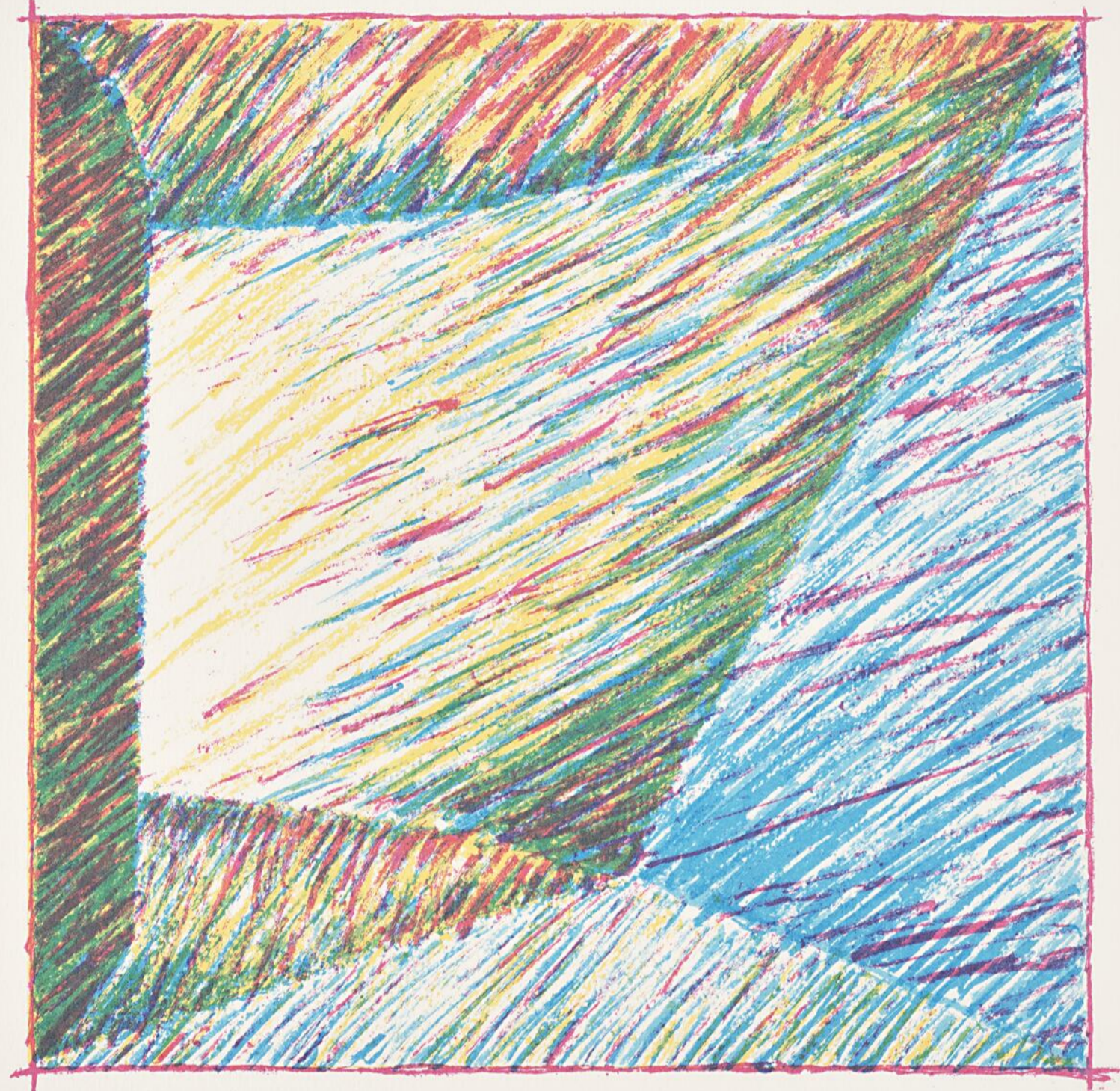
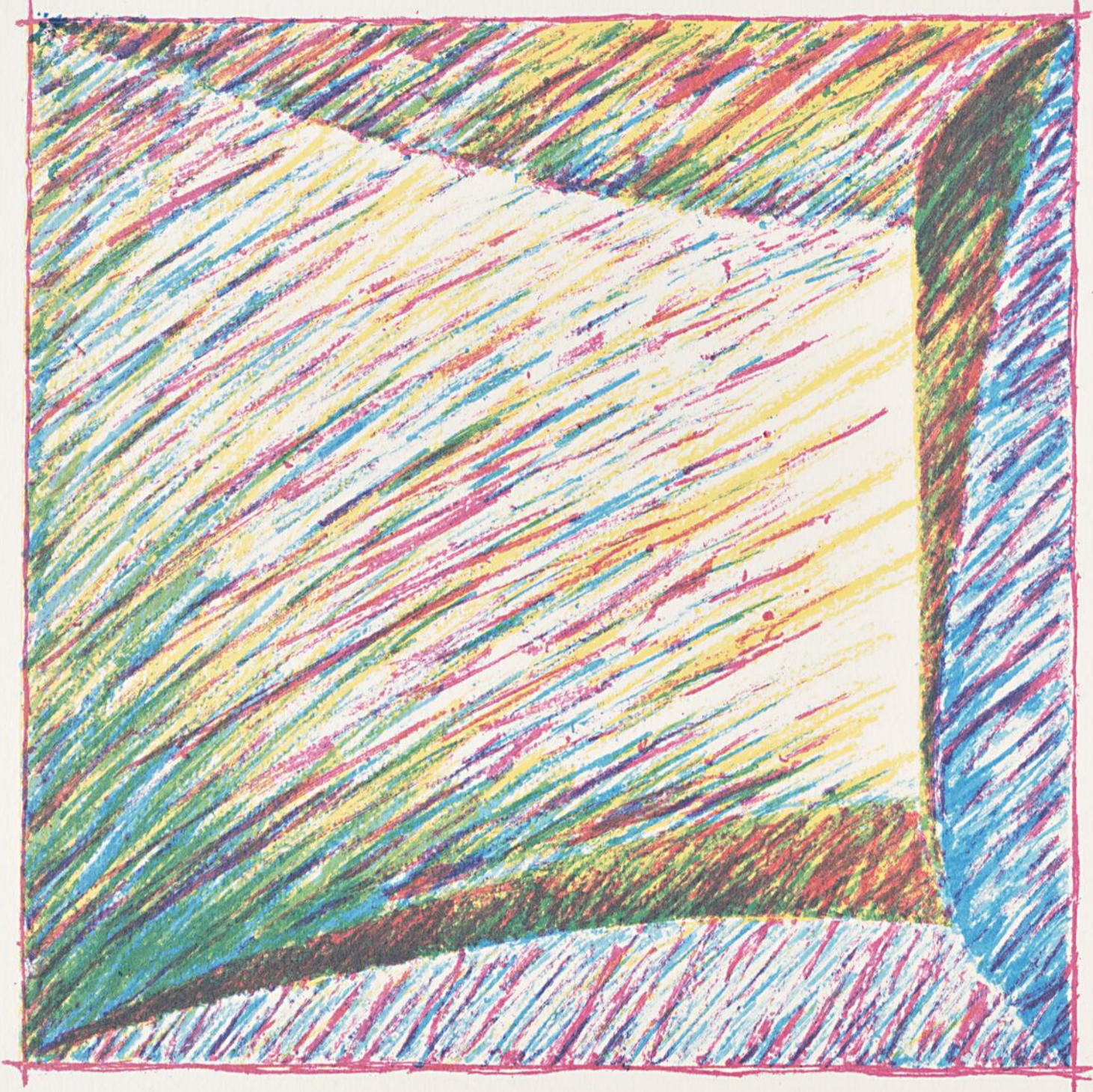
Answer : They are saddened... they are saddened because our Coca-Cola culture and our general level of culture prevents people from seeing clearly with their eyes ; they are conditioned to the extent of being unable to absorb works done with the best of intentions. That's the case.

Question : I understand the good intentions ?

Answer : ... That is why one should not generalize on all points and believe because people do not understand a given work of art when first exposed to it that this work is without merit.

Quite the contrary, it may be an element of merit perhaps that it forces people to think.

Léo Rosshandler,
witness



14/85

Tunnel

Sauvent Gascon 1982

VIVE CORRIDART !

Corridart a été une exposition empreinte à la fois de tragédie, d'humour et d'ironie.

Les artistes qui ont conçu et réalisé les oeuvres ne méritaient pas le sort qu'on leur a réservé.

Les éléments et messages présents dans l'exposition font partie intégrante de nos vies.

Ces mêmes éléments dérangent les bureaucrates qui les ont éliminés.

Vive l'artiste !

Vive Corridart !

Anne Trueblood-Brodzky
Directrice de Arts Canada

VIVE CORRIDART !

Corridart celebrated the sense of history, the seriousness, the gaiety and the irony inherent in works of art conceived and executed by serious artists.

These are the elements that govern our lives.

They are the elements that made bureaucrats uneasy.

Vive l'artiste !

Vive Corridart !

Anne Trueblood-Brodzky

Anne Trueblood-Brodzky
Director, Arts Canada



11/85

when in the garden, 1

Ana Paula '82

POUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

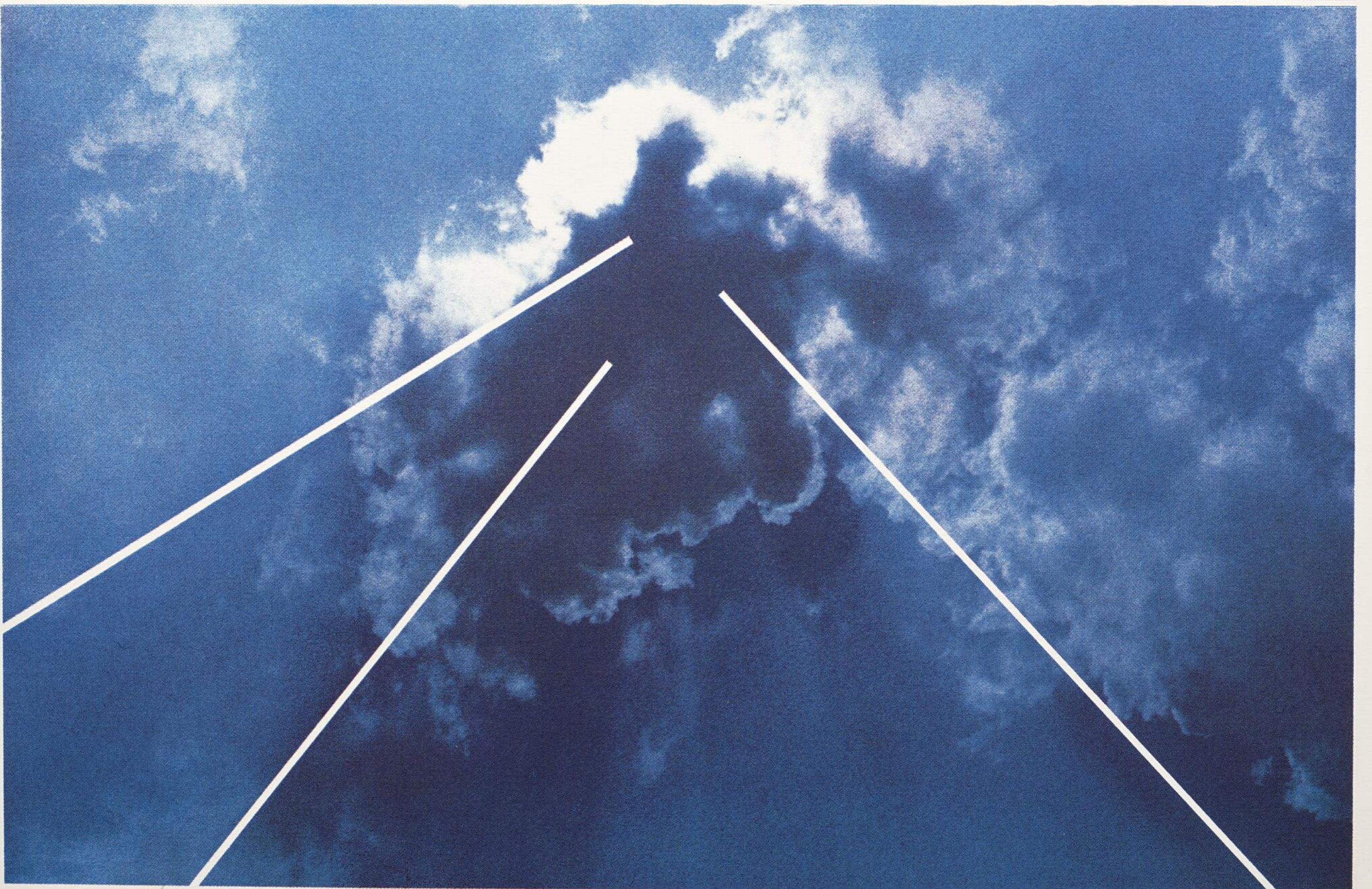
Devant la liberté des uns à étouffer l'expression des autres il ne peut y avoir de partage. La liberté exige la reconnaissance du droit de parole. Le démantèlement de Corridart nous rappelle combien nous devons rester vigilants pour la sauvegarde de la liberté d'expression. Dans les faits, celle-ci doit être reconquise tous les jours. Et ceux qui se battent pour elle ont tout notre appui et tout notre amour.

Cyprien L.
Claude Gosselin
Montréal

FOR FREEDOM OF EXPRESSION

In the face of the will of some to stifle the expression of others, there can be no compromise. Liberty demands recognition of the right to freedom of expression. The dismantling of Corridart reminds us how vigilant we must remain to safeguard freedom of expression. In fact, it must be reconquered each and every day. And those who fight this battle carry with them all our love and all our support.

Claude Gosselin
Montréal



14/55

Source de l'Égypte

Vozan 78-52



NE PAS LES TUER

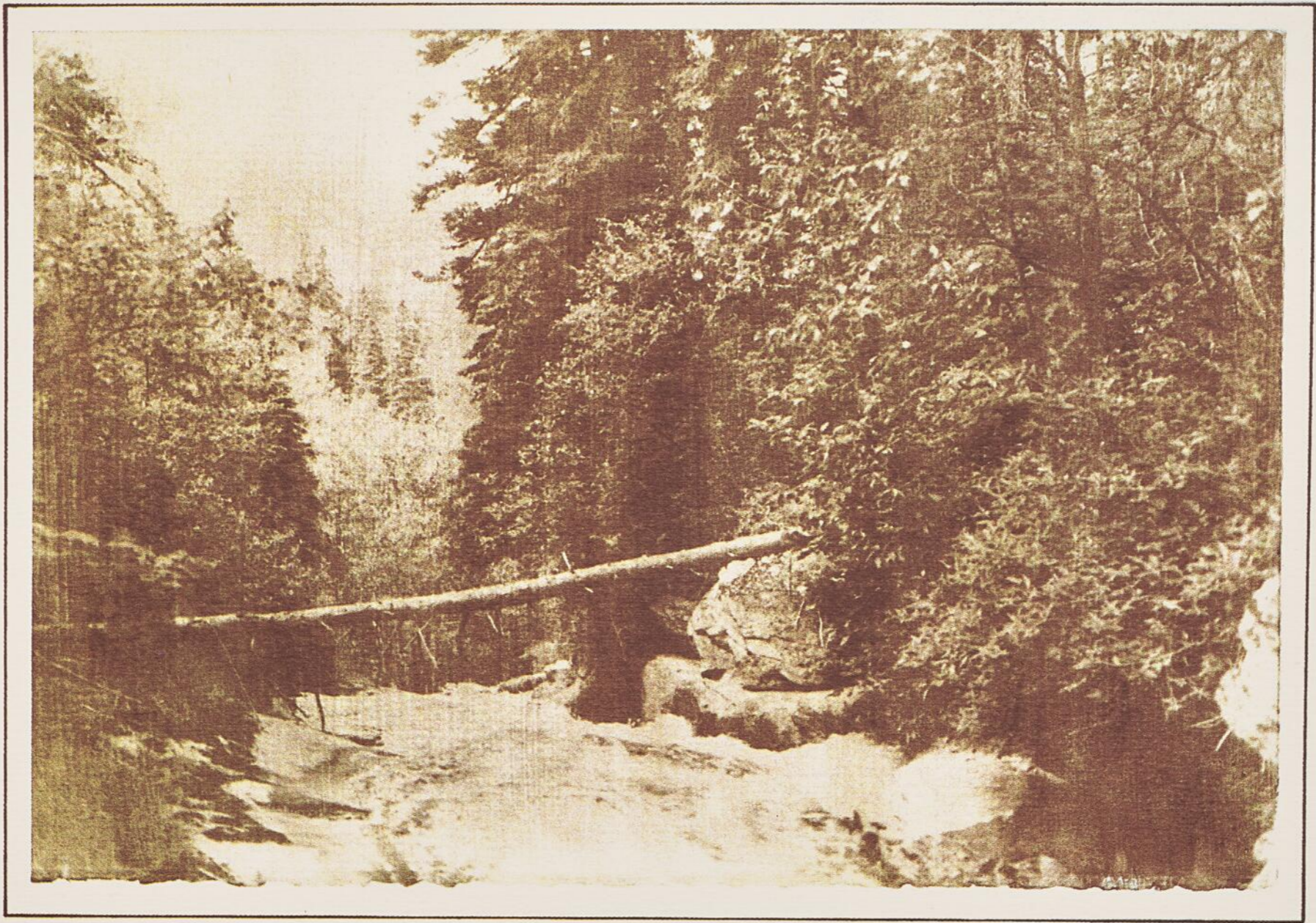
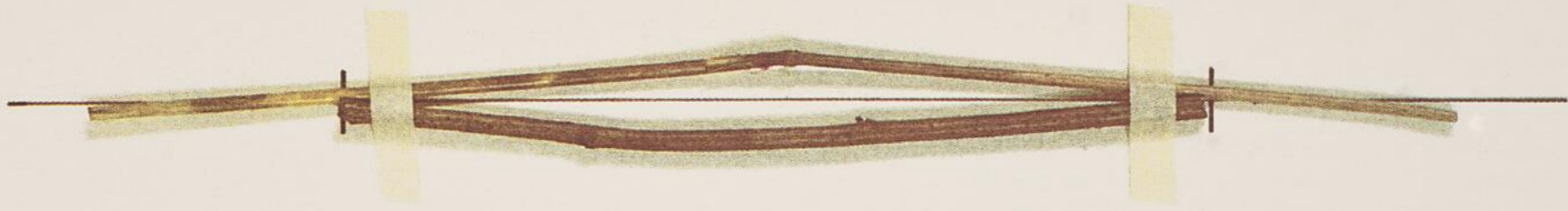
MANC CHAMBER 81



14/95

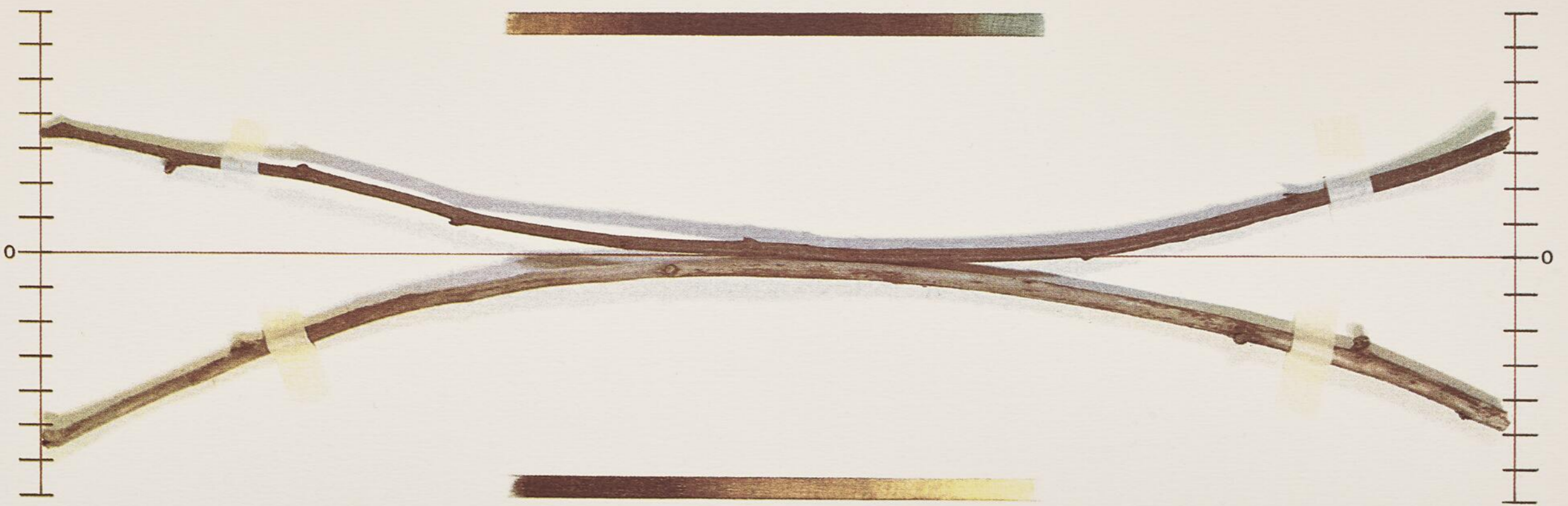
Draps d'oiseaux

Claude Monet 1981



216

June 11



Cet album a été réalisé d'après une idée originale de **Madeleine Forcier**. La conception de l'emboîtement fut confiée à **Pierre Ayot** et la réalisation à **Pierre Ouvrard**. La conception graphique des textes est de **Jacques Lafond**.

L'édition comprend 130 exemplaires tirés sur papier Arches Vélín dont vingt-et-un numérotés E.A. I/XXI à E.A. XXI/XXI, quatre E.I. I/IV à E.I. IV/IV, dix H.C. 1/10 à H.C. 10/10, deux C.A. 1/2 à C.A. 2/2, cinq E.E. I/V à E.E. V/V, deux D.L. 1/2 à D.L. 2/2 et quatre-vingt-cinq exemplaires numérotés de 1/85 à 85/85.

Les estampes et les textes ont été imprimés en sérigraphie par **Pierre Ayot** et **Jean-Pierre Gilbert** de juin 1981 à avril 1982 à **Graff**, centre de conception graphique, Montréal. **Martha Townsend** a traduit les textes de Madeleine Forcier, Claude Gosselin, Laurent Lamy et Fernande Saint-Martin. **Betty Howell** a traduit le texte de René Payant.

Ont aussi collaboré à ce projet : **Robert Wolfe**, **Diane Saint-Amand**, **Benoît Desjardins**, **Lorraine Dagenais** et **Claudette Bonin**.

Achévé d'imprimer le 21 avril 1982.

EXEMPLAIRE NUMÉRO :

14/85